



DEPARTEMENT
BOUCHES DU RHONE
CANTON
GARDANNE
COMMUNE
PENNES-MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 octobre 2026

182x26

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (EPE)

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à dix-neuf heures et quinze minutes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19 octobre 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain AMARO, Maire des Pennes-Mirabeau.

PRESENTS :

M. REYNAUD FIORILE Joëlle, MELCHIONNE Cathia, GORLIER LACROIX Solange, GARNIER Eliane, SCAMARONI Michel, LAMATHE Jean-Charles, ESTEVE Cédric, AJUTO Michael, VESPERINI Romain, Adjoints.

M. GUIDAT Nadège, VARON Brigitte JUVANTENY Isabelle, MARCHETTI Rose-Claire, SCOGNAMIGLIO Ambre, NOZIERES SAMPER Martine, COCH Emeline, GRAS-TRUBERT Sandrine, DOMINGUES DE CARVALHO Frédérico, MERENTIER Jean-Marie, LONG Didier, KAROUTCHI Aimé, BOUCHET Grégory, KASBARIAN Claude, PALETTI Jean-Yves, FUSONE Maximilien, GIRAUD Jean-Luc, MUSSO Jean-Philippe, Conseillers Municipaux.

EXCUSES :

M. NICOLAI Michèle, Adjointe

M. NORD-HUCHET Claire, MANIVET Valérie, KERBART Magali, LEBOEUF Tom, LIGER Éric, CHAHID Ysmail, Conseillers Municipaux

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Ambre SCOGNAMIGLIO a été désignée par la majorité des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de pouvoirs : 7

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (EPE)**

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- Ecole des Parents et des Educateurs : sise 1 Avenue Albert Baudoin
13090 AIX EN PROVENCE
- Nom du Président : SCHMIT Gérard
- Numéro de SIRET : 444 431 332 000 30

a présenté un dossier de demande de subvention auprès des services municipaux.

La présence de l'Ecole des parents sur la commune permet de travailler 2 axes dans le cadre de la parentalité :

1/ Permanences d'écoute et de soutien aux familles :

Un psychologue assure ces permanences 2 jours 1/2 par semaine : la permanence a été augmentée en 2025 d'une demi-journée de plus par mois. Il y a eu 44 permanences en 2025 et 9 familles reçues pour 119 rendez-vous honorés.

2/ Actions de prévention auprès des élèves de CM2 avant la rentrée en 6eme :

Un psychologue et 2 conseillers interviennent. En 2025 : 10 classes de la commune en ont bénéficié.

VU le Code Général des collectivités territoriales

VU l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale

CONSIDERANT que le dossier de subvention déposé est complet, il a fait l'objet d'une analyse, il est proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 10 900 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association " ÉCOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS " (EPE) d'un montant de : 10 900 €
- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget.

- **SE PRONONCE** comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LA SECRÉTAIRE
AMBRE SCOGNAMIGLIO

